

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00523 Numéro SIREN : 837 723 808 Nom ou dénomination : 4 N ASSUR

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 9264

« S.A.S. 4 N ASSUR »
S.A.S. au capital de 3.000 Euros
Siège social : 21 RUE PASTORELLI
06000 NICE
SIRET : 837 723 808 00015
CODE APE : 6622 Z

9266

RAPPORT SPÉCIAL DE LA PRESIDENCE SUR LES CONVENTIONS VISÉES

PAR LE CODE DE COMMERCE

AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Cher actionnaire,

En application des dispositions du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les conventions passées entre la société et les actionnaires.

Les conventions suivantes sont intervenues :

-Monsieur Maurice NIDDAM, Président, n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2020.

-Monsieur Yohan NIDDAM, associé, n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2020.

Le montant du compte courant de Monsieur Yohan NIDDAM s'élève à 0 euros

-Monsieur Ari NIDDAM, associé, n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2020.

Le montant du compte courant de Monsieur Ari NIDDAM s'élève à 0 euros

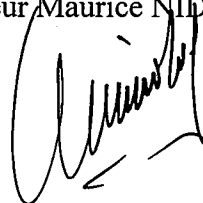
-Monsieur Ilan NIDDAM, associé, n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2020.

Le montant du compte courant de Monsieur Ilan NIDDAM s'élève à 0 euros.

Il vous appartient d'approuver ledit rapport.

Le Président :

Monsieur Maurice NIDDAM



« S.A.S. 4 N ASSUR »
S.A.S. au capital de 3.000 Euros
Siège social : 21 RUE PASTORELLI
06000 NICE
SIRET : 837 723 808 00015
CODE APE : 6622 Z

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2021

Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqué, ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous présenter son activité et ses résultats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et de soumettre à votre approbation les bilans et comptes dudit exercice.

ACTIVITÉ

Cet exercice se solde par un bénéfice de TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS (3 378 €)

PRÉSENTATION DU BILAN ET DES COMPTES

Le montant total du bilan au 31 décembre 2020 s'élève à 25 252 €.

Les variations de l'actif immobilisé font apparaître un montant total, en prix de revient, de 0 € et, après amortissements de 0 €, une valeur résiduelle de 0 €, suivant détails :

- Immobilisations corporelles : 0.00 €
- Immobilisations financières : 0,00 €.

En ce qui concerne le compte de résultat, il est précisé que le montant hors taxes du chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 31 865 €.

Quant aux charges d'exploitation, compte non tenu des achats consommés et des dotations aux amortissements d'exploitation, elles se sont élevées à 28 240 €.

Le compte de résultat fait apparaître :

1°) un résultat d'exploitation bénéficiaire d'un montant de (3 625 €)

2°) un résultat financier d'un montant de 0 €.

3°) un résultat fiscal bénéficiaire d'un montant de (1 645 €).

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

L'exercice clos au 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice d'un montant de TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS (3 378 €) que nous vous proposons d'affecter :

- Au compte REPORT A NOUVEAU pour un montant de TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS (3 378 €)

INDICATIONS LÉGALES

1°) Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

En ce qui concerne la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes, nous vous signalons que les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2°) Frais de recherche et de développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été immobilisé au titre de l'exercice.

3°) Filiales (+ de 50 % du capital)

Nous vous précisons qu'au 31 décembre 2020 la société, ne possède aucune participation de plus de 50 % dans aucune société.

4°) Participations (5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % 50 % ou 66,66 % du capital)

*** Avis de prise de participation dans notre société**

La loi dispose qu'une société par action qui viendra à détenir dans notre société 5 %, 10 %, 20 %, 33,33 %, 50 % ou 66,66 % du capital est tenue de nous en informer.

Aucun avis de cette nature ne nous a été communiqué au cours de l'exercice.

*** Participations détenues par notre société**

Nous vous précisons qu'au 31 décembre 2020 la société ne possède aucune participation de 5 %, 10 %, 20 %, 33,33 %, 50 % ou 66,66 % dans aucune société.

5°) Aliénation de participation

Aucune aliénation de participation n'a eu lieu au titre de l'exercice.

6°) Dépenses somptuaires (article 223 quater du C. G. I.)

*** Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C. G. I.) et autres amortissements non déductibles** NÉANT

*** Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du C. G. I.** NÉANT

7°) Evènements postérieurs à la clôture

Conformément aux dispositions des articles L.232-1 et L.233-26 du Code de commerce nous vous informons que les comptes 2020 ont été établis après la crise sanitaire et la pandémie liée au Covid-19.

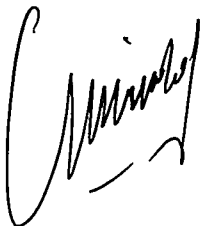
La priorité de la Société est de garantir la santé et la sécurité de son capital humain, de ses partenaires, de ses clients. Dans ce contexte de forte incertitude, la Société a mis en place un plan d'actions destiné à préserver l'ensemble de ses actifs. La société est confiante dans les mesures prises visant à renforcer le contrôle de ses investissements, à sécuriser sa trésorerie et à piloter de manière dynamique sa rentabilité.

A la date d'arrêté des comptes, les incidences, notamment sur l'évaluation des actifs, de la survenance postérieure à la clôture de la crise liée au Covid -19 n'étant pas mesurables, elles n'ont pas pu être prises en compte

Nous vous rappelons que tous les documents prescrits par la loi ont été tenus à notre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous seront présentées ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice.

La Présidence

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Minier', written over a horizontal line.

SAS 4 N ASSUR
SAS au capital de 5 000 euros
Siège social : 21 RUE PASTORELLI
06000 NICE
SIRET : 837 723 808 00015

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 30 JUIN

Les associés de la société par Actions Simplifiée « 4 N ASSUR », au capital de 5 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social à NICE, 21 rue Pastorelli, 06000 NICE sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Maurice NIDDAM Président, titulaire de	0 actions
- Monsieur YOHAN NIDDAM, Associé, titulaire de	100 actions
- Monsieur Ari NIDDAM, Associé, titulaire de	100 actions
- Monsieur ILAN NIDDAM, Associé, titulaire de	100 actions
Total des parts	----- 300 actions

Monsieur Maurice NIDDAM préside la réunion en sa qualité de président de la SAS.

Il constate que tous les associés sont présents ou représentés et qu'en conséquence, l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Il déclare avoir satisfait à toutes les obligations légales concernant l'envoi et la mise à disposition des documents destinés aux associés.

L'Assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Monsieur le Président rappelle que la présente réunion est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports de la présidence sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce- Approbation du bilan et des comptes de cet exercice - Quitus au président,
- Approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 223-19 du Code de Commerce
- Affectation des résultats de l'exercice.



La présidence dépose sur le bureau, à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce
- le texte des résolutions,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le compte de résultat ainsi que le bilan et l'annexe.

Le Président informe que les comptes 2020 ont été établis après la crise sanitaire et la pandémie liée au COVID-19. La priorité de la Société est de garantir la santé et la sécurité de son capital humain, de ses partenaires, de ses clients.

Dans ce contexte de forte incertitude, la Société a mis en place un plan d'actions destiné à préserver l'ensemble de ses actifs. La société est confiante dans les mesures prises visant à renforcer le contrôle de ses investissements, à sécuriser sa trésorerie et à piloter de manière dynamique sa rentabilité.

A la date d'arrêté des comptes, les incidences de la survenance postérieure à la clôture de la crise liée au Covid -19 n'étant pas mesurables, elles n'ont pas pu être prises en compte.

A date les mesures prises dans le cadre de la crise liée au Covid-19 sont maintenues.

Le président donne ensuite lecture de ses rapports, des bilans, compte de résultat et de l'annexe.

Puis, il déclare se tenir à la disposition des actionnaires pour leur donner toutes précisions utiles.

Après diverses observations et personne ne demandant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuvent le rapport de gestion ainsi que les comptes, tels qu'ils ont été présentés, et les opérations traduites dans ces comptes ou énumérées dans ce rapport.

En conséquence, ils donnent quitus entier à la Présidence pour l'exécution de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 est un bénéfice de :

TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS (3 378 €)

L'assemblée décide d'affecter le résultat :

au compte REPORT A NOUVEAU pour un montant de :

TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS (3 378 €)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

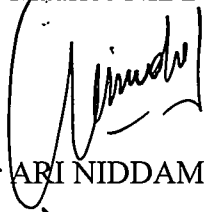
Le Président n'a perçu aucune rémunération, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

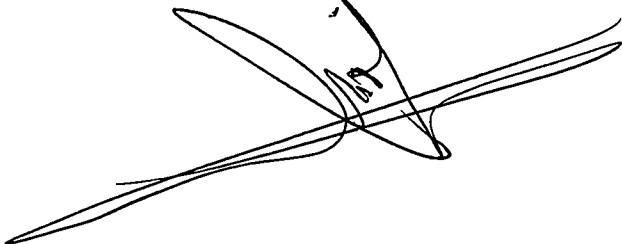
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Monsieur Maurice NIDDAM,



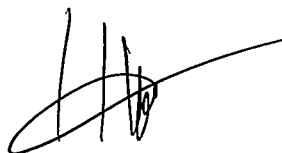
Monsieur ARI NIDDAM,



Monsieur YOHAN NIDDAM



Monsieur ILAN NIDDAM



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société SAS 4 N ASSUR		21 RUE PASTORELLI	
SIRET	8 3 7 7 2 3 8 0 8 0 0 0 1 5	06000 NICE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	ACTIVITES COURTAGE ASSURANCE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------------------------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	1 645	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
COHEN PAULE 14 RUE CAFFARELLI LES LILAS 06000 NICE Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	26/05/2021
		Lieu:	Nice
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Gérant
		Signature	Maurice NIDDAM
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Certifié
conforme à l'original
Amato

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a),	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
			Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
M NIDDAM ILAN ASSOCIE 6 AVENUE DU PETIT FABRON 06000 NICE	100						
M NIDDAM ARI ASSOCIE 7 AVENUE BROWN SEQUARD 06000 NICE	100						
M NIDDAM YOHAN ASSOCIE 95B CORNICHE FLEURIE 06000 NICE	100						

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise Société SAS 4 N ASSURNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 21 RUE PASTORELLI06000 NICENuméro SIRET * 8 3 7 7 2 3 8 0 8 0 0 0 1 5Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012				
	{ Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070				
		{ Autres * (3)	072	074	24 355	19 371	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	897	2 006		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	25 252	21 377		
	Total général (I+II)	110	112	25 252	21 377		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		3 000	3 000		
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126		300	300		
Réserves réglementées *		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131	132				
Report à nouveau		134		17 137	19 118		
Résultat de l'exercice		136		3 378	(1 980)		
Provisions réglementées		140					
Total I		142		23 815	20 437		
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		156					
Emprunts et dettes assimilées		164					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166					
Fournisseurs et comptes rattachés *		169	172	1 437	940		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		174					
Produits constatés d'avance		176		1 437	940		
Total III		178					
Total général (I + II + III)		180		25 252	21 377		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Société SAS 4 N ASSUR</u>		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0 1										Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 9 1										Néant	*
A - RÉSULTAT COMPTABLE																									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210																				
	Production vendue	biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214																			
				217		218																			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222																				
	Production immobilisée *				224																				
	Subventions d'exploitation reçues				226																				
Autres produits				230																					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232																				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234																				
	Variation de stock (marchandises) *				236																				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238																				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240																				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier 1 232 - immobilier)		242																					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244																					
	Rémunérations du personnel *				250																				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252																				
	Dotations aux amortissements *				254																				
	Dotations aux provisions				256																				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262																				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																							
Total des charges d'exploitation (II)					264																				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270																				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280																				
	Produits exceptionnels			(IV)	290																				
	Charges financières			(V)	294																				
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300																			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																						
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306																				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310																			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312																				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316																				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318																				
	Provisions non déductibles *				322																				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324																				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248																				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249																				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998																				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999																				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																									
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987			Zones de revitalisation de la défense (44, tiercé)	127			Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138												
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, quinquies)	991																
	Divers ZFA NG (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			Créance due au report en arrière du déficit	346			Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44, sexdecies)	992												
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44, septdecies)	993																
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352																				
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356																				
	Déficits antérieurs reportables : *1.....980 dont imputés sur le résultat :																								
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370																				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société SAS 4 N ASSUR

31/12/2020

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[illegible]

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
*A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **Société SAS 4 N ASSUR**

Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	6	7	8	9	10								

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SAS 4 N ASSUR

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	1 980	Déficits imputés	983	1 980
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 3 7 7 2 3 8 0 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SAS 4 N ASSUR

ADRESSE (voie) 21 RUE PASTORELLI

CODE POSTAL 06000

VILLE NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique NIDDAM Prénom(s) ILAN

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 030381 N° Département 06 Commune NICE Pays FR

Adresse : N° 6 Voie AVENUE DU PETIT FABRON

Code postal 06000 Commune NICE Pays

Titre (2) M Nom patronymique NIDDAM Prénom(s) ARI

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 050875 N° Département 38 Commune GRENOBLE Pays FR

Adresse : N° 7 Voie AVENUE BROWN SEQUARD

Code postal 06000 Commune NICE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 3 7 7 2 3 8 0 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SAS 4 N ASSUR

ADRESSE (voie) 21 RUE PASTORELLI

CODE POSTAL 06000

VILLE NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique NIDDAM Prénom(s) YOHAN

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 100174 N° Département 38 Commune GRENOBLE Pays FR

Adresse : N° 95B Voie CORNICHE FLEURIE

Code postal 06000 Commune NICE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
46860000 CHARGES A PAYER			1 190.00
01/01/2020 ANV S.A.N.		940.00	
01/01/2020 CD COHEN AGO 2019	690.00		
01/01/2020 CD COHEN HON.01.19	250.00		
28/02/2020 CD HONORAIRE COHEN PAULE 02.20		250.00	
31/05/2020 CD HONORAIRE COHEN PAULE 05.20		250.00	
31/12/2020 CD COHEN AGO 2020		690.00	

DETAIL LIASSE 2033-A

[illegible]

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		3 000	3 000		
10100000 CAPITAL		3 000	3 000		
RESERVE LEGALE		300	300		
10610000 RESERVE LEGALE		300	300		
REPORT A NOUVEAU		17 137	19 118	1 980	10.36
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR		17 137	19 118	1 980	10.36
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		3 378	1 980	5 358	270.58
TOTAL I		23 815	20 437	3 378	16.53
AUTRES DETTES		1 437	940	497	52.87
44400000 IMPOT SOCIETE		247		247	
46860000 CHARGES A PAYER		1 190	940	250	26.60
TOTAL III		1 437	940	497	52.87
TOTAL GENERAL		25 252	21 377	3 875	18.13

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	31 865	27 095	4 770	17.60
70820000 COMMISSION&COURTAGE SOLLY AZAR	24 490	11 989	12 501	104.27
70821000 COMMISSIONS&COURTAGES ALLIANZ	3 291	3 458	167	4.83
70823000 COMMISSIONS&COURTAGES APRIL	2 593	7 726	5 133	66.44
70824000 COMMISSIONS&COURTAGES CEGEMA	1 491	2 242	751	33.50
70827000 COM & COURTAGE AXA ASSISTANCE		1 680	1 680	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	31 865	27 095	4 770	17.60
AUTRES CHARGES EXTERNES	28 240	29 075	835	2.87
61100000 SOUSTRAITANCE	6 000	24 000	18 000	75.00
61220000 CREDIT BAIL TOYOTA AYGO	1 232	308	924	300.00
61550100 MAINTENANCE COURTAGED		566	566	100.00
61610000 ASS GARANTIE FINANCIERE MULTIRIS	1 256		1 256	
62220000 COMMISSIONS VERSEES	11 318		11 318	
62260000 HONORAIRE COHEN PAULE	4 100	3 690	410	11.11
62261000 AUTRES HONORAIRES	3 600		3 600	
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	47		47	
62510000 FAIS DE DEPLACEMENT	433	381	52	13.63
62700000 FRAIS BANCAIRES	105	130	25	19.29
62810000 COTISATIONS DIVERSES	150		150	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	28 240	29 075	835	2.87
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	3 625	1 980	5 605	283.06
IMPOTS SUR LES BENEFICES	247		247	
69500000 IMPOT SUR SOCIETE	247		247	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	3 378	1 980	5 358	270.58

Date 26/05/2021	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client 901701 Société SAS 4 N ASSUR 21 RUE PASTORELLI 06000 NICE	Référence	Page 1
Collaborateur		Exercice 01/01/2020 31/12/2020	

[illegible]

SAS 4 N ASSUR

ELEMENTS	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01 JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020	INFORMATIONS		
		PRODUITES	NON PRODUITES	
		NOTE ou IMPRIME	N/S	N/A
1	II REGLES ET METHODES COMPTABLES			—
	Méthodes d'évaluation	X		
	Calcul des amortissements et des provisions	X		
	Changements de méthode			X
	Dérogations			X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle			X
	II/ COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
2	Etat de l'actif immobilisé	X		
3	Etat des amortissements	X		—
4	Etat des provisions	X		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	X		
6	Informations et commentaires sur :			
	1_ Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	2. Réévaluation			X
	3. Frais d'établissement			X
	4. Frais de recherche appliquée et de développement			X
	5. Fonds commercial	X		
	6. Intérêts immobilisés			X
	7. Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
	8. Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			X
	9. Avances aux dirigeants	X		X
	10. Produits à recevoir			
	11. Charges à payer	X		
	12. Charges et produits constatés d'avance	X		
	13. Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	14. Composition du capital social	X		
	15, Parts bénéficiaires			X
	III ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédit-bail			X
8	Engagements financiers		—	X
9	Dettes garanties par des sûretés réelles et/ou personnelles			X
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
15	Liste des filiales et participations	X		X
	IV/ AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			—

ELEMENTS DE L'ANNEXE SIMPLIFIES PERSONNES MORALES

REGLES ET METHODES COMPTABLES,

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation

Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

PRUDENCE

Les faits ont été appréciés raisonnablement afin d'éviter le risque de transfert sur l'avenir d'incertitudes présentes susceptibles de grever tant le patrimoine que les résultats de l'entreprise

CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

L'entreprise est normalement considérée comme étant en activité, c'est-à-dire comme devant continuer à fonctionner dans un avenir prévisible.

Il est admis que l'entreprise n'a ni l'intention ni l'obligation de se mettre en liquidation ou de réduire sensiblement l'étendue de ses activités.

SPECIALISATION DES EXERCICES

Les produits et les charges sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis ou qu'elles sont engagées, et enregistrés dans les États Financiers de la période concernée. Les recettes et les dépenses non encore perçues ou payées sont portées dans les comptes de régularisation :

- produits à recevoir
- charges à payer

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : Changement méthode comptable

Dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes IFRS, les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiés par le Comité de la Réglementation Comptable dans ses règlements 2002-10 et 200406.

D'une part l'article 311-2 du Plan Comptable Général, applicable depuis le 1er janvier 2005, introduit l'approche par composant sur l'amortissement et la dépréciation des actifs. Désormais si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

De par la nature de notre activité les immobilisations que nous utilisons ne répondent pas à ces critères qui restent donc des biens décomposables.

D'autre part l'article 322-1.3 du Plan Comptable Général, également applicable depuis le 1er janvier 2005, indique désormais que le plan d'amortissement consiste à répartir la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus, en fonction de son probable.

De par la nature de notre activité la durée d'utilisation est souvent confondue avec la durée d'usage et le plan d'amortissement existant respecte assez bien la réelle dépréciation économique. C'est pourquoi nous avons choisi de conserver le plan d'amortissement existant.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). L'amortissement linéaire est pratiqué à titre économique.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation a été constituée du montant de la différence.

Créances :

Les créances sont valorisées à leurs valeurs normales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATION RELATIVE AUX TRAITEMENTS COMPTABLES INDUITS PAR L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

4 N ASSUR
SAS AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
21 RUE PASTORELLI
06000 NICE
SIRET 837 723 808 00015

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et au compte de résultat présenté en liste.

TOTAL DU BILAN	25 252 €
CHIFFRE D'AFFAIRES	31 865 €
RESULTAT NET COMPTABLE	3 378 €

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01 Janvier 2020 au 31 décembre 2020

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels, établis au 31 décembre 2020 par les dirigeants de la Société.